

ARRETE N°2026-1194 /MEF-SG DU 22 MAI 2026
PORTANT INSCRIPTION SUR LA LISTE NATIONALE DES SANCTIONS
FINANCIERES CIBLEES
LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES.

- Vu la Constitution ;
- Vu la Charte de la Transition, révisée ;
- Vu l'Ordonnance n°2024-011/PT-RM du 30 août 2024 portant lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et de la prolifération des armes de destruction massive ;
- Vu le Décret n°07-291/P-RM du 10 août 2007 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de la Cellule nationale de Traitement des Informations financières ;
- Vu le Décret n°2021-0682/PT-RM du 24 septembre 2021, modifié, portant désignation de l'autorité compétente et définition de la procédure en matière de gel administratif dans le cadre de la lutte contre le financement du terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive ;
- Vu le Décret n°2026-0062/PT-RM du 21 février 2026, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu l'Arrêté interministériel n°2022-3215/MEF-MDAC-MJDHGS-MAECL-MATD-MSPC-MARCC-SG du 25 juillet 2022 portant attribution, composition et fonctionnement de la Commission Consultative de Gel Administratif en matière de lutte contre le financement du terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive ;
- Vu la Décision n°2022-00090/MEF-SG du 22 novembre 2022 portant désignation des membres de la Commission Consultative de Gel Administratif en matière de lutte contre le financement du terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive ;

La Commission consultative de gel administratif entendus,

ARRETE :

Article 1^{er} : Sont inscrites sur la liste nationale des sanctions financières ciblées, pour une période de six (06) mois renouvelable, les personnes physiques et morales nommées ci-après :

1). **Nom :** MARIKO

Prénom : Oumar

Date et lieu de naissance : le 04 février 1959 à Bafoulabé, République du Mali

Fils de : Karanko Mariko et de Mah DOUMBIA

Sexe : Masculin

Pays de résidence habituelle : Mali

Profession : Médecin

Domicile : Boulikassoumbougou non loin de l'Ecole Fondamentale

Nationalité : Malienne

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT
DLTG - OK - 5

- Original : 01
- PT-RM-CNT-CS-CC-HCC-CESEC : 06
- PRIM-Tous Ministères : 19
- Tous Gouverneurs de Région et du District de Bko : 20
- Véticement Général : 01
- Toutes Directions et services rattachés MEF : 20
- Archives - MEF : 02

Commandeur de l'Ordre national

Moussé SANOU

[Signature]

Le ministre d'Etat,

Bamako, le

22 MAI 2026

Article 3 : Le présent arrêté qui entre en vigueur à sa date de signature, sera enregistré et publié au Journal officiel et sur le site web du Ministère en charge des Finances.

Article 2 : Les assujettis sont tenus au strict respect des dispositions du présent arrêté sous peine de sanctions disciplinaires et pénales.

Article 1 : Les assujettis sont tenus au strict respect des dispositions du présent arrêté sous peine de sanctions disciplinaires et pénales.

25 avril 2026.

- Revendication de plusieurs attaques contre le Mali en juin et septembre 2025 et celles du 2026 contre les Forces Armées et de sécurité du Mali ;

- Attaques terroristes coordonnées par le FLA et le JNIM le 17 septembre 2025 et le 25 avril 2026

3). Front de Libération de l'Azawad (FLA)

- Promotion et apologie du terrorisme.
- Soutien manifeste au JNIM et au FLA ;

Exposé des motifs :

Situation matrimoniale : Marié

Nationalité : Malienne

Pays de résidence habituelle : Mali

Sexe : Masculin

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT
DLTG - OK

Profession : Professeur d'Enseignement supérieur, domicilié à Bamako, Siracoro Negucian

Fils de : Feu Boubacar et de Maimouna SAKILIBA

Date et lieu de naissance : le 02 février 1983 à Gounfa, Cercle de Batoulabé, République du Mali

Prénom : Eucene Fakaba

2). Nom : SISSOKO

- Association de malfaiteurs (rencontre et échange avec les terroristes du JNIM).
- Promotion et apologie du terrorisme ;
- Soutien manifeste au JNIM et au FLA ;

Exposé des motifs :

Situation matrimoniale : Marié